

**KARATE  
CANADA**  
CHAMPIONNAT  
**NATIONAL**  
CHAMPIONSHIPS  
2023

Place Bell

July  
**7.8.9**  
Juillet  
2023



PLACE BELL • LAVAL • QUÉBEC



日本空手道連盟



Canada

Financé par le / Funded by the  
gouvernement / Government  
du Canada / of Canada



SPORT PARTNER  
PARTENAIRE SPORTIF



KARATECANADA.ORG

# Mot du président de Karaté Canada

Au nom du conseil d'administration de Karaté Canada, je souhaite vous inviter au Championnat national 2023, qui se tiendra à Laval.

Fort de sites, d'une compétition et d'un lieu exceptionnels, le championnat de 2017 à Québec a été un franc succès. Je m'attends à ce que l'édition de cette année soit tout aussi extraordinaire, voire encore plus.

Le Championnat du monde senior aura lieu à Budapest à l'automne 2023; le Championnat national sera donc une occasion pour les athlètes de se tailler une place dans l'équipe canadienne des mondiaux. Comme toujours, le Championnat national est la porte d'entrée des karatékas qui souhaitent représenter le Canada au Championnat panaméricain junior, dont la prochaine édition se tiendra en août 2023 à Santiago, au Chili.

En plus d'être un excellent endroit pour notre compétition, Laval est une ville où les occasions de célébrer la culture locale et les attraits intérieurs et extérieurs ne manquent pas.

J'ai bien hâte de vous y voir pour célébrer l'amour de notre sport et admirer les meilleurs karatékas du Canada.

Cordialement,



Craig Vokey  
Président  
Karaté Canada



# Mot du président de Karaté Québec

Au nom du Conseil d'administration de Karaté Québec et de tous nos membres, il me fait grand plaisir d'inviter la grande famille de Karaté Canada, d'un océan à l'autre, pour les Championnats Nationaux de Karaté Canada du 7 au 9 juillet 2023 au Québec dans la ville de Laval.



Karaté Québec et Karaté Canada ont tout mis de l'avant pour vous offrir des installations de grande qualité et une très belle expérience que vous en soyez à vos premiers ou vos vingtièmes championnats nationaux. La Place Bell servira de site de compétition avec sa glace de taille Olympique et une capacité de 2500 spectateurs pour les compétitions et la glace de pratique de taille LNH qui servira d'aire d'échauffement pour les athlètes.

Activités familiales, culture, histoire, festivals, plaisirs estivaux et découvertes culinaires surprenantes; voici ce qui s'offre à Laval. De plus, vous retrouverez à quelques minutes de marche des hôtels des Championnats, le CF Carrefour Laval qui est un des plus grands centres commerciaux au Québec. Profitez ainsi de votre séjour à Laval pour visiter et profiter des activités et des attraits de la région.

Nous avons hâte de vous accueillir et de vous retrouver à Laval pour ces Championnats 2023 où les meilleurs athlètes au Canada viseront à démontrer tout leur talent et se tailler une place au sein de la délégation canadienne pour les divers championnats internationaux.

Stéphane Rivest

Président  
Karaté Québec

# Mot du maire de Laval

## Laval, une destination urbaine de nature

Laval se distingue par ses quartiers chaleureux, son centre-ville attrayant, ses activités hors du commun, son système de transport, son offre en agrotourisme et ses nombreux espaces verts.

Notre destination possède incontestablement tous les atouts nécessaires pour plaire aux différents types de clientèles, que vous recherchez pour vos événements corporatifs, familiaux, culturels ou sportifs.

Choisir Laval pour vos événements, c'est choisir une ville dynamique, durable, sécuritaire, accessible et ouverte sur le monde. Grande ville urbaine, Laval stimule la créativité, encourage l'innovation et favorise l'engagement et la mobilisation de la collectivité.

Comme vous, nous travaillons sans relâche pour nous assurer que les organisateurs et les participants aux événements ayant lieu sur notre territoire vivent une expérience exceptionnelle.

Bienvenue à Laval!

**Stéphane Boyer — Maire de Laval**

Ville de Laval





# Mot de la gestionnaire des événements de Karaté Canada

Ce bulletin vise à aider les organismes provinciaux et territoriaux de sport (OPTS) dans leurs préparatifs. Il contient des renseignements généraux sur l'événement et sur l'admissibilité.

Les OPTS doivent porter une attention particulière aux structures de paiement des hôtels, car elles sont différentes de celles des années précédentes, ce qui influe directement sur la planification financière.

N'hésitez pas à communiquer avec moi à [cheryl.tataryn@karatacanada.org](mailto:cheryl.tataryn@karatacanada.org) si vous avez des questions de logistique. Les questions sur la haute performance peuvent être adressées à [rodney.hobson@karatecanada.org](mailto:rodney.hobson@karatecanada.org).

Au plaisir de vous revoir!

Sincères salutations,

Cheryl Tataryn  
Gestionnaire des événements  
Karaté Canada

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>1</b>
1.1 DATES .....	1
1.2 SITE .....	1
1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT .....	1
1.4 BILLETS .....	2
1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE.....	2
1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION.....	2
1.7 PERSONNES-RESSOURCES .....	2
<b>2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS .....</b>	<b>4</b>
<b>3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES.....</b>	<b>7</b>
3.1 DÉFINITIONS.....	7
3.2 OBJET .....	7
3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE .....	7
3.4 ADMISSIBILITÉ .....	8
3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ .....	8
<b>4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AU CHAMPIONNAT NATIONAL 2023.....</b>	<b>9</b>
<b>5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES.....</b>	<b>11</b>
5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS.....	11
<b>6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE.....</b>	<b>13</b>
6.1 KARATEGI.....	13
6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE.....	13
6.3 COQUILLE.....	14
6.4 MASQUE.....	14
6.5 GANTS.....	14
6.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS .....	14

6.7 PROTÈGE-DENTS.....	14
6.8 DRAPEAUX SUR LES GIS .....	14
6.9 PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES .....	14
<b>7. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS .....</b>	<b>16</b>
<b>8. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE.....</b>	<b>17</b>
8.1 KATA ET KUMITÉ JUNIOR .....	17
8.2 KUMITÉ SENIOR.....	17
8.3 KATA SENIOR.....	18
<b>9. ARBITRES ET OFFICIELS .....</b>	<b>19</b>
9.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ.....	19
9.2 HÉBERGEMENT .....	19
<b>10. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS.....</b>	<b>20</b>
<b>11. ENREGISTREMENT/ACCREDITATION .....</b>	<b>21</b>
<b>12. CATÉGORIES – CHAMPIONNAT NATIONAL 2023 .....</b>	<b>22</b>
12.1KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES .....	22
12.2KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES.....	22
12.3KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES.....	22
12.4KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES.....	22
<b>13. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ.....</b>	<b>23</b>
13.1ADMISSIBILITÉ .....	23
13.2PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES* .....	23
<b>14. TÊTES DE SÉRIE.....</b>	<b>25</b>
14.1CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ).....	25
14.2CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ) 25	
14.3CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ).....	25
<b>15. FORMULES D'ÉLIMINATION .....</b>	<b>27</b>
15.1CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL .....	27
15.2CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL.....	27
<b>16. REPRISE VIDÉO.....</b>	<b>28</b>

<b>17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION .....</b>	<b>30</b>
<b>18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE.....</b>	<b>31</b>
18.1 RÈGLES.....	31
18.2 RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE.....	32
<b>19. FRAIS D'INSCRIPTION.....</b>	<b>34</b>
<b>20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION.....</b>	<b>35</b>
<b>21. HÔTELS OFFICIELS.....</b>	<b>36</b>
<b>22. TRANSPORT TERRESTRE .....</b>	<b>40</b>
<b>23. MÉDIAS SOCIAUX.....</b>	<b>41</b>
<b>24. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES     PROVINCIALES ET TERRITORIALES .....</b>	<b>41</b>
<b>25. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE.....</b>	<b>41</b>
<b>26. HORAIRE.....</b>	<b>42</b>
26.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS .....	42
26.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION.....	42
<b>27. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL .....</b>	<b>43</b>
<b>28. NCCP (NOUVELLE).....</b>	<b>43</b>
<b>ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER .....</b>	<b>i</b>
<b>ANNEXE 2 – CATÉGORIES DE PARAKARATÉ DÉTAILLÉES .....</b>	<b>iv</b>
<b>ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS (MIS À JOUR) .....</b>	<b>x</b>
<b>ANNEXE 4 – TABLEAU D'ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION     DE L'ÂGE.....</b>	<b>xii</b>
<b>ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LE     CHAMPIONNAT NATIONAL 2023 .....</b>	<b>xiii</b>
<b>ANNEXE 6 – BANQUET DE REMISE DES PRIX .....</b>	<b>xiv</b>



# 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## 1.1 DATES

Dates de compétition : 7-9 juillet 2023

## 1.2 SITE



### PLACE BELL

1950, rue Claude-Gagné  
Laval, QC, H7N 0E4

Les jours de compétition, le transport entre l'hôtel et le site sera fourni aux participants accrédités. L'horaire sera envoyé peu de temps avant la compétition.

La Place Bell propose des services alimentaires. Les participants sont également invités à profiter des nombreux restaurants aux alentours, mais doivent comprendre qu'on ne peut apporter de la nourriture de l'extérieur sur le site.

## 1.3 WEBDIFFUSION EN DIRECT

Karaté Canada webdiffusera cet événement en direct. Pour en savoir plus, surveillez notre site Web et nos médias sociaux.

## 1.4 BILLETS

Pour la commodité des OPTS, des participants, des partisans, des amis et des membres de la famille, les billets de spectateurs pourront être achetés en ligne ou au guichet.

On pourra acheter des billets d'un jour ou un laissez-passer pour les trois jours du championnat. Les billets sont offerts à prix réduit en prévente. **L'événement sera gratuit pour les enfants de 9 ans et moins.**

**Profitez du tarif préférentiel pour les billets achetés avant le jeudi 6 juillet.**

<https://buytickets.at/karatecanada/931442>

## 1.5 MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À LA SANTÉ PUBLIQUE

Karaté Canada adhèrera à toutes les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales.

Au moment de la publication du présent bulletin d'information, aucune mesure précise d'atténuation des risques, y compris celles pour la COVID-19, ne sera appliquée pour le Championnat national.

Notez toutefois que les directives de santé publique municipales, provinciales et fédérales pourraient changer. Karaté Canada avisera les participants de tout changement dès qu'elle en prend connaissance.

## 1.6 COUVERTURE D'ASSURANCE HORS PROVINCE – RECOMMANDATION

Karaté Canada recommande fortement à tous les participants de souscrire une assurance voyage qui couvrira leurs frais médicaux s'ils devaient recevoir des soins ou rester sur place pour des raisons médicales.

## 1.7 PERSONNES-RESSOURCES

### **Soutien technique**

Stéphane Rivest

Directeur du tournoi



Courriel : [riveststef@gmail.com](mailto:riveststef@gmail.com)

### **Soutien non technique**

Cheryl Tataryn

Gestionnaire des événements

Courriel : [cheryl.tataryn@karatecanada.org](mailto:cheryl.tataryn@karatecanada.org)

### **Formulaires médicaux et soutien**

Gillian Benson

Logistique et équité des genres, Karaté Canada

Courriel : [gillian.benson@karatecanada.org](mailto:gillian.benson@karatecanada.org)

### **Haute performance**

Rodney Hobson

Responsable technique des sports et président du comité de haute performance

Courriel : [rodney.hobson@karatecanada.org](mailto:rodney.hobson@karatecanada.org)

## 2. CODE DE CONDUITE DES PARTICIPANTS

Tous les participants au Championnat national doivent adopter une conduite exemplaire, du moment où ils quittent leur domicile jusqu'à ce qu'ils y retournent.

Tout comportement contraire à l'esprit du championnat ou toute infraction à un règlement ou à une politique de Karaté Canada, de l'hôtel ou du site entraînera la prise de mesures disciplinaires.

Karaté Canada s'engage à offrir un environnement sportif, professionnel et bénévole où tout le monde sera traité avec respect et dignité. Chaque individu a droit à un environnement favorisant l'égalité des chances et interdisant les pratiques discriminatoires. Karaté Canada ne tolérera aucun acte de harcèlement, d'abus, d'intimidation, de bizutage ou de tout autre comportement similaire.

Les participants au Championnat national – athlètes, entraîneurs, représentants d'équipe, officiels, membres du personnel et bénévoles – devront faire ce qui suit :

- Montrer le même respect qu'ils souhaiteraient recevoir en retour.
- Traiter les hôtels officiels et le site de compétition, ainsi que le personnel et les autres clients, avec respect et soin.

Tout dommage résultant des actions d'un participant entraînera la prise de mesures disciplinaires. Le participant et/ou son OPTS devront verser un dédommagement financier.

- Traiter tous les autres participants de manière juste, peu importe leur genre, origine ethnique, couleur de peau, orientation sexuelle, religion, croyance politique ou statut économique.
- Se comporter de manière à être un modèle et un digne représentant de leur sport et de leur province.
- Respecter les règles et les politiques de Karaté Canada et de la WKF.
- Respecter la vie privée et la dignité des autres en ne divulguant pas des renseignements personnels sans leur consentement, à moins que la loi l'exige.
- Aspirer de façon constante aux plus hautes normes de conduite et projeter une image positive du karaté et de leur province.

- Éviter de critiquer les athlètes, les entraîneurs, les représentants d'équipe, les officiels, les membres du personnel et les bénévoles.
- S'abstenir d'utiliser un langage vulgaire, insultant, harcelant ou autrement offensif.
- Respecter la dignité d'autrui. Tout comportement physique ou verbal qui constitue du harcèlement ou de l'abus est inacceptable.
- Ne pas consommer de drogues ou d'autres substances interdites ou améliorant la performance, ni encourager ou tolérer leur usage.
- Ne pas fournir de drogues à autrui ni fournir des boissons alcooliques ou des produits du tabac à des personnes mineures.
- Compétitionner en faisant preuve de franc jeu et d'honnêteté.
- Éviter de faire usage de produits du tabac sur le site de compétition ou à d'autres endroits où c'est interdit.
- S'adresser aux athlètes, aux entraîneurs, aux officiels, aux bénévoles, aux organisateurs de l'événement, aux spectateurs et à quiconque est lié au Championnat national de manière courtoise et respectueuse.
- Agir d'une façon qui rendra honneur au Championnat national, au karaté et à eux-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur du site et/ou de la zone de compétition.
- Veiller à leur propre sécurité et à celle d'autrui.
- Se comporter avec une attitude positive et fondée sur le soutien.
- Se conformer aux lois et aux règlements de la province et de la municipalité où se déroule le Championnat national.
- Se préparer pour la compétition.
- Être responsable de tous leurs articles personnels (pièces d'identité, effets personnels, équipement, etc.).

### **Serment de l'athlète**

Au nom de tous les compétiteurs et compétitrices, je promets que nous participerons au Championnat national 2023 tout en respectant et en obéissant aux règlements qui le gouvernent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans l'esprit du karaté-do, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes.

### **Serment de l'entraîneur**

Au nom de tous les entraîneurs et des autres membres de l'entourage des athlètes, je promets que nous nous engagerons à veiller à ce que l'esprit sportif et l'éthique soient pleinement respectés et observés tout au long du Championnat national 2023 en accord avec les principes fondamentaux du sport et dans l'esprit du karaté-do.

### **Serment de l'officiel**

Au nom de tous les juges et arbitres, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ce Championnat national en toute impartialité, en respectant et en appliquant les règles qui les régissent, dans l'esprit du karaté-do.

### **3. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ADMISSIBILITÉ ET EXIGENCES RELATIVES À LA CITOYENNETÉ POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS NATIONALES**

Karaté Canada souhaite faire un rappel de sa politique en matière d'admissibilité et des exigences relatives à la citoyenneté pour la participation au Championnat national 2023, dont le libellé est reproduit ci-après :

#### **3.1 DÉFINITIONS**

Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :

- a) « Jours » : nombre de jours ouvrables (sans tenir compte des week-ends et des jours fériés);
- b) « Participant » : toute personne inscrite comme athlète auprès d'une association de karaté provinciale ou territoriale membre en règle de Karaté Canada.

#### **3.2 OBJET**

La présente politique a pour objet de déterminer l'admissibilité des participants au Championnat national de Karaté Canada.

#### **3.3 APPLICATION DE LA POLITIQUE**

La présente politique s'applique à tous les participants, tels que définis dans les définitions.

La présente politique ne s'applique qu'aux questions d'admissibilité qui pourraient se poser avant le Championnat national.

Les questions d'admissibilité se posant dans le cadre de la compétition ou des événements organisés par des groupes autres que Karaté Canada, y compris ses associations membres, seront traitées en vertu de leurs politiques sauf si demandé et accepté par Karaté Canada à son entière discrétion.

### 3.4 ADMISSIBILITÉ

Les participants ne pourront concourir au Championnat national que s'ils répondent à l'exigence suivante : être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.

Karaté Canada acceptera également les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

### 3.5 PREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Tous les participants devront prouver qu'ils répondent à l'exigence stipulée à l'article 6 de la présente politique dans les dix jours précédant le début de la compétition. Karaté Canada communiquera aux OPTS le système ou la méthode à utiliser. La preuve consistera en l'un des documents suivants :

- Passeport canadien valide
- Certificat de citoyenneté canadienne
- Carte de citoyenneté canadienne
- Certificat de naissance délivré par une province ou un territoire canadien
- Carte de résident permanent du Canada

Après examen de toutes les preuves applicables, le directeur général, ou la personne désignée, déterminera l'admissibilité ou l'inadmissibilité du participant en vertu de la présente politique. Le participant jugé inadmissible ne pourra participer au Championnat national.

Tout participant qui fournira des renseignements erronés ou trompeurs pourra faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la politique en matière disciplinaire de Karaté Canada.



## 4. INVITATIONS AUTOMATIQUES AU CHAMPIONNAT NATIONAL 2023

Karaté Canada invitera automatiquement au Championnat national 2023 les athlètes qui appartiennent à au moins une des quatre catégories suivantes :

1. Tous les athlètes seniors détenant un statut (International A, B ou C, ou National A), indépendamment de tout changement de catégorie de poids dans les catégories seniors de kumité, en date du 31 décembre 2022.
2. Tous les médaillés du Championnat national 2022, indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
3. Les deux membres du bassin de l'équipe nationale les mieux classés de chaque catégorie (à la fin de la saison 2022), indépendamment de tout changement de catégorie d'âge ou de poids.
4. Les athlètes du bassin de l'équipe nationale (kata et kumité) qui ont l'âge requis et qui ont obtenu, au cours de la saison 2022-2023 de Karaté Canada :
  - a) au moins une 5<sup>e</sup> place dans un événement de la ligue jeunesse de la WKF en 2022-2023 ou au Championnat panaméricain junior 2022 ou;
  - b) au moins une 7<sup>e</sup> place au Championnat du monde junior 2022 ou
  - c) au moins une 5<sup>e</sup> place dans un événement Série A de la WKF en 2022-2023 ou;
  - d) au moins une 5<sup>e</sup> place dans un événement Ligue d'excellence K1 en 2022-2023.

**Conformément aux quatre points ci-dessus, les invitations qui seront automatiquement envoyées à certains athlètes pour le Championnat national 2023 viseront uniquement la discipline pour laquelle l'athlète a obtenu une médaille ou un classement.**



**Les athlètes de kumité invités automatiquement peuvent s’inscrire au Championnat national 2023 dans n’importe quelle catégorie d’âge et/ou de poids où ils sont admissibles, peu importe la catégorie à laquelle ils appartenaient au moment de leur invitation automatique.**

## 5. ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté (déclarés auprès de Karaté Canada et qui ont payé leurs droits d'adhésion), et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

À noter : Les membres du bassin de l'équipe nationale senior de kumité doivent participer à titre de membres de leur équipe provinciale ou territoriale (dans les compétitions individuelles et par équipe) et doivent être jugés admissibles conformément aux critères de leur province ou territoire.

### 5.1 NOMBRE MAXIMUM D'INSCRIPTIONS

#### 5.1.1 Kumité individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de trois (3) concurrents par catégorie de kumité individuel, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (eu égard à la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

#### 5.1.2 Kumité par équipe

Pour l'heure, Karaté Canada ne prévoit pas offrir aux OPTS la possibilité d'inscrire des athlètes aux catégories de kumité par équipe lors de cette compétition. Seules les catégories individuelles de kumité y seront présentées.

#### 5.1.3 Kata individuel

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

#### 5.1.4 Kata par équipe

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum d'une (1) équipe de kata.

Karaté Canada acceptera également les inscriptions d'équipes de catégorie senior de kata composées d'athlètes provenant de différentes fédérations provinciales (les détails concernant l'inscription de ces équipes seront fournis dans une version ultérieure du bulletin).

#### 5.1.5 Parakaraté

Chaque province/territoire peut inscrire un maximum de quatre (4) concurrents par catégorie individuelle, en plus de tous les athlètes invités automatiquement. Ces derniers doivent tout de même répondre aux critères d'admissibilité établis par leur OPTS respectif (en ce qui concerne la participation aux championnats de sélection provinciale et/ou aux séances d'entraînement, etc.).

**\*\*\* IMPORTANT : Pour que les inscriptions individuelles de ses athlètes et de ses entraîneurs soient valides, chaque OPTS doit effectuer le paiement intégral des droits d'adhésion pour 2023, et le bureau de Karaté Canada doit avoir reçu tous les renseignements sur les personnes inscrites avant le 30 juin 2023.**

## 6. ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

Tout l'équipement (y compris l'uniforme/le karategi) doit agir comme l'équipement actuel de la WKF, mais il ne doit pas nécessairement être celui de la WKF. L'équipement approuvé par la WKF ne peut être refusé au Championnat national 2023. Cette section est conforme aux règles de la WKF au moment de la publication. La WKF devrait publier de nouveaux règlements qui entreront en vigueur en janvier 2023. Cette section sera donc mise à jour à ce moment.

### 6.1 KARATEGI

Conformément au règlement de compétition de la WKF en vigueur, le port de karategis ayant de la broderie de couleur aux épaules est permis dans TOUTES les catégories (kata et kumité) au Championnat national de Karaté Canada 2023.

Le port de karategis ayant de la broderie bleue, rouge ou blanche aux épaules est donc permis. Le cas échéant, le port de karategis ayant de la broderie or aux épaules n'est permis que pour les champions du monde en titre de la WKF (aucune autre couleur permise).  
(Exemples de broderie rouge aux épaules.)



### 6.2 PLASTRON ET PROTÈGE-POITRINE

- Le port du protège-poitrine est facultatif pour les athlètes qui concourent dans les catégories féminines.
- Le protecteur corporel peut être SOIT le type porté par-dessus le gi, SOIT celui porté en-dessous du gi, dans les catégories

masculins et féminins.

### 6.3 COQUILLE

Obligatoire pour tous les athlètes masculins en kumité.

### 6.4 MASQUE

Le port du masque est interdit.

### 6.5 GANTS

Les participants doivent avoir une paire de gants bleus et une paire de gants rouges (ou de protège-mains).

### 6.6 PROTÈGE-PIEDS ET PROTÈGE-TIBIAS

Les participants doivent avoir une paire de protège-pieds et de protège-tibias bleus et une paire de protège-pieds et de protège-tibias rouges.

### 6.7 PROTÈGE-DENTS

Obligatoire pour tous les athlètes en kumité.

### 6.8 DRAPEAUX SUR LES GIS

Nous rappelons aux OPTS et aux athlètes que seuls les drapeaux des provinces sont autorisés sur les karategis. **Les drapeaux canadiens ne seront pas acceptés.**

### 6.9 PROTOCOLE DE PRÉSENTATION DES MÉDAILLES

Les médaillés doivent se rendre dans la zone de présentation des médailles dès que les officiels en font la demande. Ils doivent porter leur survêtement provincial. Les pantalons de gi ou des pantalons noirs approuvés par l'OPTS avec le blouson du survêtement sont aussi acceptés.

Les shorts et accessoires (casquettes, téléphones cellulaires, drapeaux, etc.) ne seront pas acceptés.

Les athlètes doivent se chausser convenablement ou être nus pieds (les sandales ne seront pas acceptées).



## 7. ADMISSIBILITÉ DES ENTRAÎNEURS

Tous les participants doivent être des membres de leurs associations et équipes provinciales ou territoriales de karaté, et seuls les gérants d'équipe ou les représentants désignés des OPTS peuvent préinscrire les participants en ligne.

### **EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS :**

Toutes les exigences de formation et de certification du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) qui s'appliquent à cette compétition sont décrites à l'annexe 6 (ces exigences varient selon le nombre d'entraîneurs par équipe provinciale ou territoriale).

Tout niveau de formation ou de certification du PNCE supérieur aux niveaux prévus à l'annexe 6 sera également considéré comme valide. Karaté Canada vérifiera tous les titres de compétence et les dossiers des entraîneurs du PNCE par l'entremise du Casier (la base de données en ligne de l'Association canadienne des entraîneurs) après la date limite d'inscription et avant le début de la compétition. Des circonstances atténuantes justifiant la non-conformité à ces exigences peuvent être considérées par Karaté Canada, à titre exceptionnel et moyennant une justification suffisante.

Recommandations du comité du PNCE aux OPTS :

- On recommande aux organismes provinciaux ou territoriaux de karaté de consulter les relevés de leurs entraîneurs dans le Casier pour vérifier s'il leur manque des formations ou des certifications.
- Les entraîneurs et les responsables du PNCE sont invités à communiquer avec le comité du PNCE pour qu'il les aide à planifier et à offrir les modules en ligne propres au sport nécessaires.



## 8. ADMISSIBILITÉ EN FONCTION DE L'ÂGE

Veillez noter les renseignements suivants relativement à l'âge d'admissibilité des participants au Championnat national de Karaté Canada 2023.

### 8.1 KATA ET KUMITÉ JUNIOR

Les athlètes cadets, juniors et U21 peuvent concourir dans la catégorie d'âge à laquelle ils seront admissibles au premier jour des Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2023 (PKF) (prévu le 25 août 2023). Pour participer au Championnat national 2023 dans la catégorie jeunesse, les athlètes doivent avoir l'âge requis (12 ou 13 ans) le premier jour de la compétition (7 juillet 2023).

Les participants de toutes les catégories doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans une catégorie donnée aux événements internationaux clés de la saison 2023-2024 (à la date de ces événements, notamment les Championnats panaméricains cadets, juniors et U21 2023 [PKF]), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans ces catégories.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

### 8.2 KUMITÉ SENIOR

Les athlètes senior doivent avoir au moins 18 ans le premier jour du Championnat national 2023.

Les athlètes de la catégorie U21 peuvent s'inscrire dans les catégories senior.

Les athlètes âgés de 17 ans qui auront 18 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2024 (PKF), prévu le 1<sup>er</sup> mai 2024, **ne peuvent pas** s'inscrire dans la catégorie kumité senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de

la saison 2023-2024 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

### 8.3 KATA SENIOR

Les athlètes senior doivent avoir au moins 16 ans le premier jour du Championnat national 2023.

Les athlètes âgés de 16 à 20 ans peuvent participer aux épreuves individuelles dans les catégories seniors individuelles et par équipe. (Veuillez noter que l'âge minimum requis pour les catégories seniors de kata individuel et par équipe aux compétitions internationales est de 16 ans.)

Les athlètes âgés de 15 ans qui auront 16 ans au premier jour des Championnats panaméricains seniors 2024 (PKF), prévu le 1<sup>er</sup> mai 2024, ne peuvent pas s'inscrire dans la catégorie kata senior.

Voir le [Tableau d'admissibilité des concurrents en fonction de l'âge](#).

Les participants doivent savoir qu'à moins d'avoir l'âge requis pour concourir dans la catégorie senior aux événements internationaux clés de la saison 2023-2024 (à la date de ces événements), ils ne pourront PAS représenter le Canada à ces compétitions dans cette catégorie.

## 9. ARBITRES ET OFFICIELS

### 9.1 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Dans le cadre du Championnat national 2023, Karaté Canada n'acceptera que les officiels qui répondent aux critères suivants :

- a) détenteur d'une licence internationale (WKF ou PKF, juge ou arbitre);
- b) détenteur d'une licence nationale A de Karaté Canada (juge ou arbitre).
- c) Les candidats aux postes d'arbitre et de juge, de même que les détenteurs de licence probatoire, doivent solliciter l'approbation de la Commission d'arbitrage pour pouvoir participer.

### 9.2 HÉBERGEMENT

Karaté Canada ne s'occupera pas de la liste de répartition des chambres ou du paiement partiel de l'hébergement des officiels pour le Championnat national 2023.

Les OPTS seront donc responsables d'inscrire leurs arbitres et officiels sur leur liste de répartition des chambres. Chaque OPTS déterminera l'entente de paiement.

## 10. PRÉINSCRIPTION EN LIGNE POUR LES ATHLÈTES, LES ENTRAÎNEURS, LES ARBITRES ET LES DÉLÉGUÉS

Tous les participants, athlètes, entraîneurs, arbitres et délégués doivent être préinscrits en ligne par leur OPTS via le site Web Sportdata.

Toutes les délégations des OPTS doivent avoir un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder au site de l'événement et au processus de préinscription. Toutes les équipes doivent utiliser les mêmes noms d'utilisateur et mots de passe utilisés pour la préinscription en ligne lors du Championnat national 2023. Si vous n'avez pas encore de nom d'utilisateur et de mot de passe, veuillez faire une demande en ligne sur le site Web de Sportdata.

Pour de plus amples renseignements sur la préinscription des équipes à l'aide du logiciel, tous les gérants d'équipe sont priés de contacter directement l'équipe de soutien technique de Sportdata à [office@sportdata.org](mailto:office@sportdata.org).

Les équipes/associations provinciales et territoriales sont responsables de la qualité et de l'exactitude des données d'inscription fournies.

**\* À NOTER : Aucune inscription tardive n'est permise.**

## 11. ENREGISTREMENT/ACCRÉDITATION

L'enregistrement officiel aura lieu le 5 juillet, dans la salle **A-15** de l'hôtel **Sheraton Laval**.

Les accréditations des participants/inscrits seront alors remises aux gérants d'équipe (ou à leurs représentants désignés), qui les distribueront à leurs équipes respectives.

## 12. CATÉGORIES – CHAMPIONNAT NATIONAL 2023

Les catégories non para en vigueur à l'épreuve sont les suivantes :

### 12.1 KATA INDIVIDUEL HOMMES ET FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans)
- Cadet (14-15 ans\*)
- Junior (16-17 ans\*)
- U21 (18-20 ans\*)
- Senior (16 ans et plus\*)

### 12.2 KATA PAR ÉQUIPE HOMMES ET FEMMES

- Cadet/junior (14-17 ans\*)
- U21 (18-20 ans\*)
- Senior (16 ans et plus\*)

### 12.3 KUMITÉ INDIVIDUEL FEMMES

- Jeunesse (12-13 ans\*) : -42 kg, -47 kg, -52 kg, +52 kg
- Cadet (14-15 ans\*) : -47 kg, -54 kg, -61 kg, +61 kg
- Junior (16-17 ans\*) : -48 kg, -53 kg, -59 kg, -66 kg, +66 kg
- U21 (18-20 ans\*) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg
- Senior (18 ans et plus) : -50 kg, -55 kg, -61 kg, -68 kg, +68 kg

### 12.4 KUMITÉ INDIVIDUEL HOMMES

- Jeunesse (12-13 ans\*) : -40 kg, -45 kg, -50 kg, -55 kg, +55 kg
- Cadet (14-15 ans\*) : -52 kg, -57 kg, -63 kg, -70 kg, +70 kg
- Junior (16-17 ans\*) : -55 kg, -61 kg, -68 kg, -76 kg, +76 kg
- U21 (18-20 ans\*) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg
- Senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg

(\*\* Voir les exceptions possibles dans la section [Admissibilité en fonction de l'âge](#) de ce bulletin.)

REMARQUE : Il n'y aura ni catégorie ouverte ni catégorie par équipe de kumité au Championnat national 2023.

## 13. ATHLÈTES DE PARAKARATÉ

Karaté Canada organisera des compétitions de kata pour les hommes et femmes de niveaux junior ou adulte au Championnat national 2023.

Tous les athlètes ayant un handicap doivent être inclus comme membres à part entière de l'alignement de l'équipe provinciale/territoriale et recevoir le même accès aux entraînements de l'équipe, le même uniforme et le même financement pour le Championnat national. Les équipes provinciales/territoriales sont responsables d'inscrire les athlètes ayant un handicap via Sportdata avec leurs autres athlètes.

### 13.1 ADMISSIBILITÉ

- Le handicap de l'athlète doit être considéré comme permanent.

	U16	SENIOR
Para	8 juillet 2007 et 7 juillet 2011	Avant ou le 24 octobre 2007

Les athlètes de parakaraté doivent envoyer à leur OPTS un formulaire médical, ainsi qu'une attestation de leur déficience et le code de celle-ci.

Voir l'[annexe 2](#) pour en savoir plus sur l'admissibilité dans chaque catégorie et sur les codes des déficiences.

### 13.2 PARAKARATÉ – CATÉGORIES SPORTIVES\*

Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat.

Les athlètes atteints de plus d'un handicap ne pourront concourir que dans une seule catégorie sportive. Les athlètes sont classifiés en fonction des critères de déficience de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

Tous les athlètes concourront même s'il n'y a qu'un seul participant par catégorie.

1. **K-10 Déficience visuelle** – doit concourir les yeux bandés a) masculin  
b) féminin

2. **K-21 Déficience intellectuelle** – QI de 75 ou moins selon les tests standards; incapacité survenue avant l'âge de 18 ans. Limitations significatives du comportement adaptatif qui se manifestent dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques. a) masculin b) féminin

3. **K-22 Déficience intellectuelle** – trisomie 21 a) masculin b) féminin 19

4. **K-30 Déficience physique** – avec fauteuil roulant – doit concourir en fauteuil roulant a) masculin b) féminin

5. **K-40 Déficience physique, mobilité réduite debout** – doit concourir sans fauteuil roulant a) masculin b) féminin

(\* Ces catégories pourraient changer. Le cas échéant, Karaté Canada avisera ses membres dès que possible.)



## 14. TÊTES DE SÉRIE

Les têtes de série des catégories individuelles au Championnat national 2023 de Karaté Canada seront établies comme suit (priorité décroissante).

### 14.1 CATÉGORIES JEUNESSE (12-13 ANS, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre médaillés du **Championnat national 2022** dans la même catégorie.

Le classement est fonction du résultat : le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe au Championnat national dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

### 14.2 CATÉGORIES JUNIORS (CADET, JUNIOR ET U21, KATA ET KUMITÉ)

- Les quatre athlètes les mieux classés de KC dans la même catégorie au 15 juin 2023\*\*.
- Les quatre médaillés du **Championnat national 2022** dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

\*\* Le statut de membre du bassin de l'équipe nationale ne sera pas pris en compte lors de la sélection des têtes de série ou de l'événement.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe au Championnat national dans la catégorie où il/elle a obtenu les points de classement ou la médaille.

### 14.3 CATÉGORIES SENIOR (KATA ET KUMITÉ)

- Les athlètes ayant un statut international dans la même catégorie (A, puis B, puis C, en ordre décroissant du classement KC)\*\*.

- Les athlètes ayant un statut national dans la même catégorie (en ordre décroissant du classement KC)\*\*.
- Les 4 médaillés du **Championnat national 2022** dans la même catégorie.
- Le médaillé d'or sera mieux classé que le médaillé d'argent, et ainsi de suite.

\* Les athlètes n'ont pas à être membres en règle du bassin de l'équipe nationale au moment du Championnat national.

À NOTER : L'ordre de priorité n'est applicable que si l'athlète participe au Championnat national dans la catégorie où il/elle a obtenu le statut mentionné, les points de classement ou la médaille.

## 15. FORMULES D'ÉLIMINATION

Les formules d'élimination suivantes seront en vigueur.

### 15.1 CATÉGORIES DE KUMITÉ INDIVIDUEL

Le format de compétition sera confirmé dans les cinq jours suivant la clôture des inscriptions.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

(S'il y a seulement trois athlètes dans une catégorie, une formule de tournoi à la ronde sera employée.)

### 15.2 CATÉGORIES DE KATA INDIVIDUEL

Système de pointage de la FMK; toutefois, comme pour les compétitions antérieures, un match supplémentaire aura lieu (dans chaque catégorie de 4 athlètes ou plus) entre les vainqueurs du repêchage pour déterminer la 3<sup>e</sup> place et la 4<sup>e</sup> place.

Une médaille de bronze est décernée aux athlètes classés 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>.

Note : Les athlètes qui s'affronteront pour la 3<sup>e</sup> place pourront répéter un kata effectué lors d'une ronde antérieure.

## 16. REPRISE VIDÉO

Karaté Canada entend donner aux entraîneurs l'accès à la reprise vidéo instantanée lors des rondes de médailles des catégories de kumité individuel. Ce système serait administré conformément aux règles de la WKF.



## 17. RÈGLEMENT DE COMPÉTITION

Sauf indication contraire dans le bulletin d'information de l'événement, le règlement du Championnat national 2023 de Karaté Canada sera celui de la WKF pour le kata et le kumité, publié et en vigueur au 7 juillet 2023.

## 18. RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE

### 18.1 RÈGLES

#### 18.1.1 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : écart de poids admissible

Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : écart de poids admissible  
Le poids des athlètes qui participent au Championnat national 2023 de Karaté Canada doit se situer dans les limites de la catégorie dans laquelle ils sont inscrits. Un écart de 0,4 kg par rapport aux limites inférieure et supérieure de la catégorie est toutefois toléré.

Exemples :

- Homme U 21 ou senior (18 ans et plus) : -60 kg, -67 kg, -75 kg, -84 kg, +84 kg;
- Homme U 21 ou senior, catégorie kumité -75 kg : poids cible acceptable de 66,60 kg à 75,39 kg;
- Homme U 21 ou senior, catégorie kumité -67 kg : poids cible acceptable de 59,60 kg à 67,39 kg.
- Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

#### 18.1.2 Athlètes U21 ou athlètes seniors de kumité : athlètes qui ne respectent pas les limites de poids

Tout athlète dont le poids ne respecte pas les limites inférieure et supérieure d'une catégorie, écart de 0,4 kg compris, sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Comme établi au point 1, les limites de poids des catégories doivent être respectées à 0,4 kg près.

- a) Les athlètes de kumité dont le poids est supérieur à la limite maximale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

- b) Les athlètes de kumité dont le poids est inférieur à la limite minimale (écart compris) d'une catégorie ne pourront pas concourir dans cette catégorie.

### **18.1.3 Athlètes des catégories jeunesse, cadet et junior : limites de poids**

1. Un athlète dont le poids se situe à 2 kg de la limite inférieure de la catégorie de poids dans laquelle il est inscrit sera autorisé à concourir dans cette catégorie au Championnat national junior 2022.
2. Un écart de 0,4 kg par rapport à la limite supérieure d'une catégorie de poids est toléré chez tous les athlètes de kumité.
3. Tout athlète de kumité dont le poids est supérieur (écart de 0,4 kg compris) ou inférieur (écart de 2 kg compris) à la limite de poids de sa catégorie sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.

Tout athlète de kumité dont le poids dépasse la limite supérieure, écart de 0,4 kg ou de 2 kg compris, ne sera pas autorisé à concourir, dans quelque catégorie que ce soit.

## **18.2 RÈGLES ET PROTOCOLE DE PESÉE**

Les pesées auront lieu le jeudi 6 juillet 2023 au Sheraton Laval. En voici le protocole :

1. La pesée officielle se déroulera la veille du début des compétitions.
  - a) Pesée « hâtive » pour certains athlètes : 7 h 15 à 8 h [précisions au point 14].
  - b) Pesée « régulière » : 8 h à 12 h (midi).
  - c) Pesée « dernière chance » : 16 h à 16 h 45 [précisions au point 16].
  - d) Le responsable de la pesée inscrit le poids authentifié sur le document d'identification de l'athlète.
1. Une fois la période de pesée officielle terminée, toute demande de pesée devra faire l'objet d'une procédure d'appel exceptionnelle auprès du directeur général de Karaté Canada.
2. Tous les athlètes doivent se présenter à la pesée durant la période de pesée officielle affichée. Toutefois, si le nombre d'athlètes s'avère



plus élevé que prévu, la période initialement allouée à la pesée pourrait être prolongée.

3. Pour la pesée, les athlètes portent habituellement un short et un t-shirt, mais peuvent être autorisés à se faire peser en sous-vêtements ou nus s'ils le désirent.
4. Des paravents seront installés autour de l'aire de pesée pour préserver l'intimité des athlètes.
5. Aucun spectateur ne doit être présent pendant la pesée.
6. Un entraîneur, ou son représentant désigné, doit assister à la pesée pour chacune des équipes. Il ne devra en aucun cas intervenir dans le processus de pesée.
7. Les athlètes sont pesés par des responsables de même sexe qu'eux. Aucune personne de sexe opposé n'est admise dans l'aire de pesée officielle, sans exception.
8. À leur arrivée, les athlètes doivent présenter leur accréditation officielle pour l'événement. Ceux qui ne l'ont pas en leur possession ne seront pas admis à la pesée, sans exception.
9. Tout athlète dont le poids ne respecte pas l'écart de 0,4 kg sera refusé. On lui accordera cependant un délai additionnel, soit jusqu'à la fin de la période de pesée le jour désigné pour la pesée.
10. Les athlètes identifiés par leur entraîneur comme perdant du poids en prévision de la pesée, et dont le poids n'excède pas de plus de 2 kg la limite supérieure de leur catégorie de poids, pourraient pouvoir se présenter à une période de pesée hâtive.
11. Le nombre maximal de places par province pour la pesée hâtive est établi selon le ratio suivant :

Taille de	<25	25-50	51-75	76-100	>100
<b>Nombre maximal d'athlètes pour la pesée « hâtive »</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

12. Une pesée de la « dernière chance » est prévue à l'intention de ceux qui cherchent à faire le poids. Aucune restriction quant aux athlètes qui peuvent se présenter à cette pesée, qui aura lieu à la fin de la journée de pesée, de 16 h à 16 h 45.

## 19. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants :

- Inscription individuelle : 175 \$
- Inscription kata par équipe : 200 \$

AUCUNE INSCRIPTION TARDIVE N'EST PERMISE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA ACCORDÉ EN CAS D'ANNULATION.

À NOTER :

Les athlètes qui annulent leur inscription au plus tard le 5 juin 2023 pour des raisons médicales, et qui présentent une preuve valide de blessure ou de maladie (note médicale) à Karaté Canada avant cette date, peuvent obtenir un remboursement des frais d'inscription, moins 50 \$ de frais d'administration.

Veillez noter que les frais d'inscription sont **non remboursables** pour toute autre raison et qu'aucun remboursement ne sera fourni, quelle que soit la raison, à partir du 6 juin 2023.

## 20. PAIEMENT DE L'INSCRIPTION

**TOUS LES PAIEMENTS DOIVENT ÊTRE FAITS PAR TRANSFERT ÉLECTRONIQUE SEULEMENT.**

Les virements doivent être envoyés à Karaté Canada au plus tard le **9 juin 2023**, avec une confirmation par courriel à [treasurer@karatecanada.org](mailto:treasurer@karatecanada.org).

Veillez utiliser les renseignements suivants :

Bénéficiaire : Karaté Canada

Adresse du bénéficiaire : 500, boul. René-Lévesque Ouest

Montréal (Québec) H2Z 1W7

N° de compte : 2058626

N° de transit : 30015

N° de la banque : 815

Adresse de la banque :

C.D. Cœur-de-l'Île

1080, rue Bélanger Est, Montréal (Québec) H2S 1H2



## 21. HÔTELS OFFICIELS

Tous les participants inscrits au Championnat national DOIVENT loger à l'un des hôtels officiels.

## SHERATON LAVAL

**2 grands lits** : 199 \$ (double)

- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> personne : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

**1 très grand lit** : 199 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

**1 très grand lit**, avec accès au salon Club : 264 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

*C'est à cet hôtel qu'auront lieu l'accréditation, les réunions et le banquet de remise des prix.*

- Hôtel spacieux et moderne
- Stationnement gratuit
- Wi-Fi gratuit dans les chambres
- Salle de sports, piscine intérieure chauffée et bain-tourbillon
- **Toutes les séances d'entraînement avant la compétition se tiennent ici.**

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **29 mai 2023**.

Représentante de l'hôtel  
Clara Santos, [csantos@ghgc.ca](mailto:csantos@ghgc.ca)



## **LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT**

- **Dépôt de 50 % pour le bloc attendu : 15 avril 2023**
- **Paiement final : 15 juin 2023**

L'enregistrement se fait à **15 h**. L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

## HILTON MONTRÉAL-LAVAL

### **2 grands lits** : 199 \$ (double)

- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> personne : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

### **1 très grand lit** : 199 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

### **1 très grand lit**, avec accès au club corporatif : 264 \$ (double)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

### **1 suite avec très grand lit** : 269 \$ (double)

Chambre spacieuse avec grand réfrigérateur, table de cuisson et micro-ondes.

- Canapé-lit pouvant accueillir une ou deux personnes.
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> personne : 20 \$ par personne par nuit.
- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)
- Hôtel spacieux et moderne
- Stationnement gratuit
- Wi-Fi gratuit dans les chambres
- Salle de sports, piscine intérieure chauffée et bain-tourbillon

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **29 mai 2023**.

Représentante de l'hôtel  
Clara Santos, [csantos@ghgc.ca](mailto:csantos@ghgc.ca)



## **LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT**

- **Dépôt de 50 % pour le bloc attendu : 15 avril 2023**
- **Paiement final : 15 juin 2023**

L'enregistrement se fait à **15 h**. L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

## HOLIDAY INN LAVAL MONTRÉAL

**2 grands lits** : 199 \$ (quadruple)

- Taxes applicables : taxe d'hébergement (3,5 %); TPS (5 %); TVP (9,975 %)

Date limite de réservation : **27 mai 2023**

L'enregistrement se fait à **16 h**.

- Piscine intérieure
- Salle de sport
- Petit réfrigérateur dans les chambres
- À un jet de pierre du Sheraton Laval

Les réservations doivent être soumises par les provinces au moyen de la liste de répartition des chambres, laquelle doit être soumise avant le **29 mai 2023**.

Représentant de l'hôtel  
Arly Cadan, coordonnateur des ventes  
Tél. : 450 682-2645  
Télécopieur : 450 682-2098  
[arly.cadan@innvesthotels.com](mailto:arly.cadan@innvesthotels.com)



### **LISTE DE RÉPARTITION DES CHAMBRES – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Veuillez communiquer avec Arly Cadan.

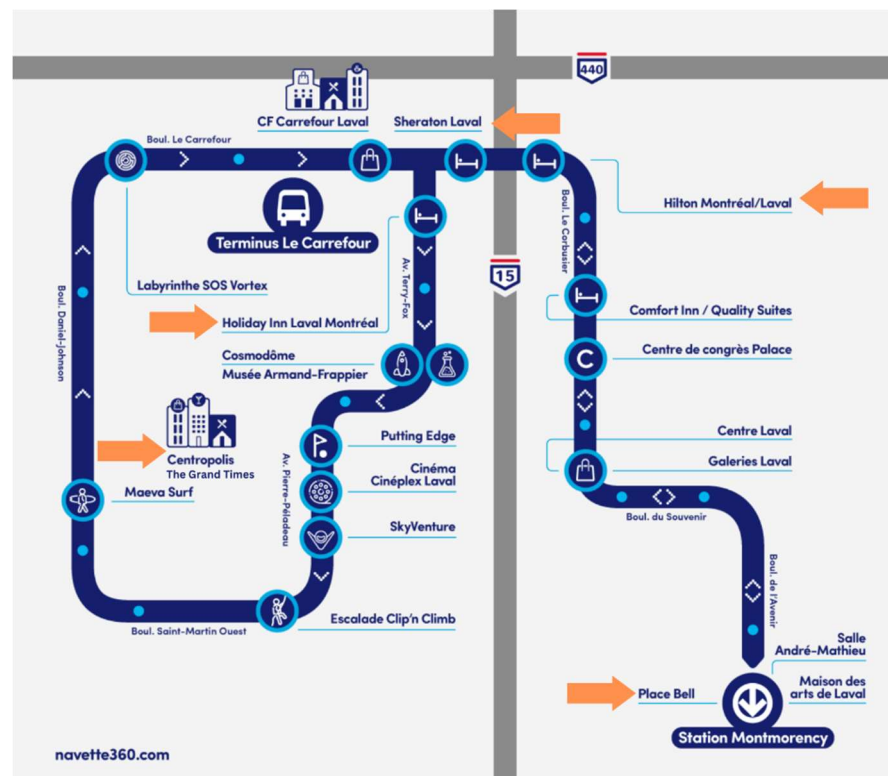
L'enregistrement se fait à **16 h**.  
L'enregistrement hâtif n'est pas garanti, puisqu'il dépend de la disponibilité des chambres.

## 22. TRANSPORT TERRESTRE

Les participants accrédité auront à leur disposition des navettes qui transporteront les délégations entre les hôtels hôtes officiels et le Sheraton Laval pour l'entraînement des équipes (selon l'horaire de l'entraînement), ainsi qu'entre les hôtels hôtes officiels et la Place Bell au début et à la fin de chaque journée de compétition. Un horaire officiel sera communiqué aux OPTS à l'approche de l'événement.

Les personnes non accréditées et/ou les participants qui souhaitent explorer Laval pendant leur temps libre pourront prendre la navette 360, un service de transport gratuit qui passe en boucle devant tous les hôtels officiels de l'événement ainsi que devant la Place Bell. Pour plus d'informations, visitez le site :

<https://stlaval.ca/practical-info/deals/360-shuttle>



**Le transport de l'aéroport ou vers l'aéroport est la responsabilité des participants.**



## 23. MÉDIAS SOCIAUX

Le Championnat national 2023 de Karaté Canada approche à grands pas et nous voulons rester en contact avec vous! Suivez Karaté Canada sur Instagram, [Facebook](#) et [Twitter](#) pendant toute la compétition.

Instagram et Twitter : @KarateCanada

Facebook : <https://www.facebook.com/Karate-Canada-459465044133223/?fref=ts>

Le mot-clic officiel du Championnat national de Karaté Canada 2023 est #KCNationals2023. N'oubliez pas de l'utiliser dans toutes vos publications!

## 24. RÉSERVATION DES SALLES D'ENTRAÎNEMENT POUR LES ÉQUIPES PROVINCIALES ET TERRITORIALES

Les informations concernant l'horaire d'entraînement seront partagées à une date ultérieure

## 25. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture du Championnat national se tiendra le vendredi 7 juillet à 8 h 30.

Les athlètes sont attendus sur le site de compétition à 8 h au plus tard pour la préparation du défilé. Les athlètes devront porter leurs survêtements provinciaux.

Le transport terrestre est offert aux athlètes et aux membres du personnel accrédités. L'horaire officiel sera diffusé avant l'événement.

Les OPTS ont jusqu'au **lundi 3 juillet 2023** pour soumettre le nom de leur porte-drapeau et la raison de sa sélection à [cheryl.tataryn@karatecanada.org](mailto:cheryl.tataryn@karatecanada.org).

Votre drapeau provincial et sa hampe seront fournis à votre gérant d'équipe au moment de l'accréditation.

Nous vous demandons de repasser votre drapeau et de l'installer sur sa hampe de manière à ce que votre porte-drapeau l'ait en avance.

## **26. HORAIRE**

### **26.1 HORAIRE DES ACTIVITÉS**

L'horaire des activités sera publié dans un bulletin à venir.

### **26.2 HORAIRE DE LA COMPÉTITION**

Tous les détails au sujet de l'horaire de la compétition seront disponibles sur Sportdata dès le lundi 27 juin 2023. Le lien pour y accéder sera d'ici là publié par Karaté Canada. Veuillez noter que cet horaire peut être modifié.

## 27. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ ET RAPPORT MÉDICAL

Tous les concurrents (kata, kumité et parakaraté) doivent remettre une décharge de responsabilité, un formulaire de renonciation et un rapport médical dûment remplis et signés pour être autorisés à participer à la compétition.

Les athlètes participant aux catégories de parakaraté reconnues par la WKF doivent remettre le [formulaire de diagnostic médical de la WKF](#) ainsi que la décharge de responsabilité et le formulaire de renonciation de Karaté Canada. Les athlètes participant à la catégorie de mobilité réduite debout doivent remettre le formulaire médical de Karaté Canada et fournir une attestation de leur déficience ainsi que le code de cette dernière. Tous ces formulaires doivent être envoyés à l'OPTS de l'athlète.

Les décharges médicales et la confirmation de citoyenneté seront téléversées au moyen de Trackie. Karaté Canada avisera par courriel les OPTS membres dès la publication des formulaires et en profitera pour donner d'autres renseignements sur le processus. Les OPTS devront communiquer avec les athlètes pour leur demander de remplir les formulaires remplis et de **les envoyer à Karaté Canada avant le 12 juin 2022**.

Veuillez noter qu'aucun formulaire ne sera accepté après cette date ou sur les lieux du championnat. Les formulaires incomplets peuvent entraîner une disqualification de la compétition.

## 28. NCCP (NOUVELLE)

Karaté Canada offrira les modules PNCE suivants à Laval:

- [Personne-ressource PNCE](#)  
Mercredi 5 juillet 2023 – 8h30-17h00
- [Évaluation d'entraîneur.e PNCE](#)  
Jeudi 6 juillet 2023 – 8h30-17h00



Pour des informations concernant l'inscription, veuillez SVP contacter [gillian.benson@karatecanada.org](mailto:gillian.benson@karatecanada.org).

Veillez. SVP noter qu'il n'y aura aucune évaluation Compétition – Développement pendant cet événement.”

## ANNEXE 1 – SYSTÈME DE LAISSEZ-PASSER

Les OPTS membres de Karaté Canada recevront un nombre de laissez-passer établi en fonction de la taille de l'équipe qu'ils inscrivent au Championnat.

Le système de laissez-passer permet de prévenir plusieurs problèmes potentiels, comme la possibilité que les équipes des provinces les plus peuplées comptent trois ou quatre des meilleurs athlètes dans une catégorie. Ce système offre également aux athlètes performants qui déménagent d'une province ou d'un territoire à un autre en plein processus de sélection, ou qui ont manqué des épreuves de sélection en raison d'une maladie, d'une blessure ou des exigences du calendrier international, une occasion de participer au Championnat national, ce qui ne serait pas possible autrement.

Le système n'affecte en rien le processus de sélection adopté par les OPTS pour leur équipe du Championnat national 2023; cette option leur offre plutôt plus de souplesse, ainsi que la possibilité d'inscrire des athlètes supplémentaires qui, d'après les OPTS, ont les habiletés pour participer au Championnat national ou profiteraient de cette expérience.

### RATIO D'ATTRIBUTION DES LAISSEZ-PASSER

Les laissez-passer seront attribués de la manière suivante :

Taille de l'équipe	<25 athlètes	25-50 athlètes	51-75 athlètes	76-100 athlètes	>100 athlètes
Laissez-passer	2 inscriptions	3 inscriptions	4 inscriptions	5 inscriptions	6 inscriptions

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La sélection des athlètes qui seront inscrits au Championnat national 2023 grâce au système de laissez-passer sera laissée à la discrétion de chaque OPTS (sous réserve de l'approbation de Karaté Canada); on s'attend cependant à ce que tous les OPTS respectent les exigences minimales suivantes pour l'inscription des athlètes bénéficiant de laissez-passer.

Pour inscrire des athlètes bénéficiant de laissez-passer au Championnat national 2023, les OPTS doivent soumettre le nom de ces athlètes ainsi que

les catégories auxquelles ils appartiennent (jusqu'à concurrence du maximum de laissez-passer alloués, selon le ratio d'attribution ci-dessus – une inscription compte comme un laissez-passer) à Karaté Canada, par la poste ou par courriel, **au plus tard à minuit (HE), le 31 mai 2023**, ainsi que la confirmation par écrit que chacun des athlètes **répond à au moins un de ces quatre critères** :

1. L'athlète a terminé au 4<sup>e</sup> rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2022-2023 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
2. L'athlète a terminé au 5<sup>e</sup> rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2022-2023 dans cette catégorie de kumité individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé 4<sup>e</sup> dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé;
3. L'athlète a terminé au 5<sup>e</sup> rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2022-2023 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement);
4. L'athlète a terminé au 6<sup>e</sup> rang du classement final des sélections provinciales ou territoriales de 2022-2023 dans cette catégorie de kata individuel (excluant les athlètes invités automatiquement), et l'athlète classé 5<sup>e</sup> dans la même catégorie qui s'était d'abord vu octroyer le laissez-passer l'a refusé.

(La nomination exceptionnelle de concurrents ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus sera étudiée au cas par cas. L'esprit de ces critères sera toutefois respecté dans l'approbation ou le rejet d'une telle nomination.)

Seuls les athlètes qui sont membres de leur OPTS, qui satisfont à au moins un des critères énumérés ci-dessus et dont le nom est soumis à Karaté Canada par les dirigeants compétents de l'OPTS (président, directeur général ou entraîneur-chef de l'équipe) **au plus tard le 31 mai 2023** seront admissibles à participer au Championnat national 2023 grâce à un laissez-passer. Karaté Canada examinera toutes les nominations attribuées par le système de laissez-passer et confirmera l'approbation de ces nominations aux OPTS **au plus tard le 4 juin 2023**.



\*\*\* À noter : Les OPTS doivent aussi inscrire en ligne, par l'intermédiaire de Trackie, les concurrents bénéficiant d'un laissez-passer approuvé avant la date limite d'inscription en ligne.

## ANNEXE 2 – CATÉGORIES DE PARAKARATÉ DÉTAILLÉES

Karaté Canada base ses catégories de parakaraté sur les modèles actuels de déficiences admissibles de la Fédération mondiale de karaté (WKF) et du Comité international paralympique (CIP).

Pour plus de détails, voir le règlement de parakaraté de la WKF.

### CATÉGORIES WKF : GROUPES ATTEINTS D'UN HANDICAP ET PARTICIPANT À DES COMPÉTITIONS DE PARAKARATÉ

- Pour faire partie de cette catégorie, un athlète doit avoir un handicap permanent admissible et fournir des documents médicaux détaillant son diagnostic et son état de santé actuel.
- Les catégories sont énumérées dans les règles de classification des sports; celle à laquelle appartient un athlète est déterminée par un classificateur.
- Les points bonus compensatoires seront accordés conformément à la LISTE MAÎTRESSE DE PARAKARATÉ DE LA WKF. Les athlètes non classifiés doivent soumettre tous les documents utilisés pour déterminer la catégorie sportive et participer à une évaluation un ou deux jours avant la compétition pour déterminer le nombre de points bonus compensatoires qui seront accordés. Si un seul athlète participe dans une catégorie, KC se réserve le droit d'annuler l'évaluation.



Impairment		Examples of health conditions
<b>Intellectual Impairment</b>		Must have a diagnosis of Intellectual Impairment by a psychologist, neurologist or psychiatrist.
<b>Visual Impairment</b>		Impairment of the eye structure, optic nerve / pathways, or visual cortex of the central brain: Includes albinism, retinitis pigmentosa, macular or rod cone dystrophy.
<b>Physical Impairment</b>	Hypertonia	Cerebral palsy, stroke, acquired brain injury, multiple sclerosis.
	Ataxia	Ataxia resulting from cerebral palsy, brain injury, Friedreich's ataxia, multiple sclerosis, spinocerebellar ataxia.
	Athetosis	Cerebral palsy, stroke, traumatic brain injury.
	Limb Deficiency	Amputation resulting from trauma or congenital limb deficiency.
	Leg Length Difference	Disturbance of limb growth or as a result of trauma. Leg length difference must be at least 7cm.
	Impaired Passive Range of Motion	Arthrogyposis, ankylosis, post-burn joint contractures.
	Impaired Muscle Power	Spinal cord injury, muscular dystrophy, brachial plexus injury.

## FICHE D'INFORMATION SUR LA CLASSIFICATION

### Critères d'admissibilité minimum

Pour représenter un frein important à la pratique d'un sport, un handicap doit respecter certains critères, appelés critères de handicap minimum.

Pour en savoir plus, consultez les règles de classification pour le parakaraté sur le site Web de la Fédération mondiale de karaté.

Impairment		Minimal Disability – GUIDE ONLY
<b>Intellectual Impairment</b>		IQ of 75 or lower on standard tests, having originated before the age of 18. Evidence of significant limitations in adaptive behaviour as expressed in conceptual, social, and practical adaptive skills. Athletes with Down Syndrome.
<b>Vision Impairment</b>		Visual acuity less than or equal to 6/18.
<b>Physical Impairment</b>	Hypertonia Ataxia Athetosis	The athlete must have evidence of at least hypertonia grade 1-2 in the ankle or elbow, ataxia, athetosis or dystonic movements.
	Limb Deficiency	Total or partial absence of bones or joints as a consequence of trauma (for example, traumatic amputation), illness (for example amputation due to bone cancer) or congenital limb deficiency (for example dysmelia).
	Leg Length Difference	Leg length difference must be at least 7cm.
	Impaired Passive Range of Motion	Arthrogyrosis and/or contracture resulting from chronic joint immobilisation or trauma affecting a joint's mobility or function.
	Impaired Muscle Power	Spinal cord injury (complete or incomplete, tetra- or paraplegia or paraparesis), muscular dystrophy, spina bifida.

### Catégories sportives de parakaraté

Classes	Examples (Guide Only)
<b>Blind/visually impaired – BLINDFOLDS ARE REQUIRED</b> (NOTE: Athletes will be classified according to the LESS-IMPAIRED eye.)	
<b>K10</b>	Athletes who have no sight in both eyes: – Blindness: No light perception
	Athletes who have limited vision in both eyes: – Visual acuity ranges from 3/60 to light perception in the less-impaired eye
	Athletes who have limited vision in both eyes: – Visual acuity ranges from 6/18 to 3/60 in the less-impaired eye

Intellectually impaired	
<b>K21</b>	Athletes must have an IQ of 75 or lower on standard tests, having originated before the age of 18. Evidence of significant limitations in adaptive behaviour as expressed in conceptual, social, and practical adaptive skills.
<b>K22</b>	Athletes who have an intellectual impairment and Down Syndrome as caused by extra genetic material in chromosome 21'.

Wheelchair users	
Athletes with hypertonia, ataxia, athetosis, limb deficiency, impaired range of movement, hemiplegia	
<b>K30</b>	Moderate involvement in both legs.
	Coordination issues or involuntary movements affecting all four limbs
	Moderate involvement on one side of their body
	Mild ataxia, athetosis, or dystonia in one arm and leg on the same side or both.
	Unilateral amputation above the knee up to the hip, or a combination of lower limb impairment/s with functional loss in one leg above the knee.
	Unilateral amputation below the knee and above or through the ankle, or a combination of lower-limb impairments with functional loss in one foot, ankle and/or lower leg, or a leg-length difference of more than seven (>7 cm).
	Wheelchair athletes with moderate to severe impairments (including coordination impairments) affecting all four limbs and the trunk. Upper limb strikes and wheelchair propulsion is difficult. Trunk control and muscle power is absent or poor.
	Trunk control is limited and there may be no lower abdominal/spinal activity.
Hand grasp, release and wheelchair propulsion may be fairly symmetrical between the upper limbs, with little no limitation in execution of upper limb strikes. Trunk control is good.	

Règles complètes de parakaraté de la WKF [Règles de parakaraté | WKF](#)  
(en anglais)

Les athlètes appartenant à la catégorie de mobilité réduite debout de Karaté Canada et qui ne sont pas admissibles à la catégorie de la WKF doivent concourir sans fauteuil roulant.

Standeers	
<b>Athletes with restricted joints, muscle weakness or loss of limbs, co-ordination impairments (hypertonia, ataxia, athetosis) and short stature</b>	
<b>K40</b>	Impairments in both arms in the shoulder and elbows
	Impairments in one arm at the elbow or shoulder
	Impairments in both arms in the elbows and wrists
	Impairments in one arm at the wrist or elbow or in the ankle and foot.
	Co-ordination impairment in both legs
	Coordination impairment or involuntary movements that affects both the arms and legs.
	Co-ordination impairments down one side of their body
	Mild coordination difficulties.
	Short stature (Adult standing height less than or equal to 145cm (males)/137cm (females); AND Arm length less than or equal to 66cm (males)/63cm (females); AND Standing height plus arm length less than or equal to 200cm (males)/190cm (females).

Les formulaires de diagnostic médical et les documents complémentaires suivants doivent être envoyés par courriel à Gillian Benson ([gillian.benson@karatecanada.org](mailto:gillian.benson@karatecanada.org)) avant le 12 juin 2023.

Article 6.5 des règles de classification pour le parakaraté de la WKF : [ParaKarate\\_Classification\\_Rules.pdf \(wkf.net\)](#) (en anglais)

**Formulaire de diagnostic médical : déficience intellectuelle (en anglais)**  
[Microsoft Word - 08-04-21 MDF II Athletes new.docx \(wkf.net\)](#)

**Virtus Sport** [VIRTUS – World Intellectual Impairment Sport](#)

Les athlètes des catégories K21 et K22 doivent obtenir une classification II1 ou II2 de Virtus. Le processus d'application prend de deux à trois mois et s'effectue avec un administrateur national de l'admissibilité de Karaté Canada. Les athlètes peuvent concourir à un championnat national de KC s'ils sont admissibles, mais ne peuvent être admis à l'équipe senior tant qu'ils n'ont pas reçu de classification de Virtus. Communiquez avec Karaté Canada pour obtenir une classification de Virtus.

**Formulaire de diagnostic médical : fauteuil roulant (en anglais)** [Microsoft Word - 08-04-21 MDF WC Athletes.docx \(wkf.net\)](#)

**Formulaire de diagnostic médical : déficience visuelle (en anglais)**  
[Microsoft Word - 18-07-20 MDF VI Athletes new.docx \(wkf.net\)](#)

**Catégorie Karaté Canada – Formulaire de diagnostic médical : mobilité réduite debout** [KC-MDF-SMI-Athletes.docx \(live.com\)](#)



Karaté Canada se réserve le droit de jumeler les catégories afin d'offrir un calibre de compétition adéquat. Les athlètes recevront des points dans la catégorie dans laquelle ils sont inscrits.

## ANNEXE 3 – HORAIRE DES ACTIVITÉS (MIS À JOUR)

Note : Sujet à changement

### MERCREDI 5 JUILLET – SHERATON LAVAL

Heure	Activité	Salle de réunion
<del>8 h 30 – 18 h</del>	<del>Personne ressource du PNCE</del>	ANNULÉ
9 h – 17 h	Accréditation	A-15
11 h – 21 h	Entraînement pour les équipes	Laval 1-2-3

\* Les plages horaires devront être réservées.

### JEUDI 6 JUILLET – SHERATON LAVAL

Heure	Activité	Salle de réunion
8 h – 16 h	Pesée – <u>Femmes</u>	Laval Sur La Lac
8 h – 16 h	Pesée – <u>Hommes</u>	A-440
<del>8 h 30 – 17 h</del>	<del>Évaluatrice et évaluateur d'entraîneures et d'entraîneurs du PNCE</del>	ANNULÉ
9 h – 12 h	Accréditation	A-15
9 h – 12 h	Réunion KC et OPTS (conversation matinale)	Auteuil
9 h 30 – 18 h 30	Entraînement pour les équipes	Laval 1-2-3
12 h – 21 h	Examens de Dan	Vimont
18 h – 18 h 45	Rencontre d'information pour les officiels	Laval 4
18 h – 19 h	Formation des bénévoles (Cérémonie d'ouverture seulement)	Place Bell
19 h – 20 h	Rencontre technique pour les entraîneurs	Laval 4

### VENDREDI 7 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
8 h 30 – 9 h	Cérémonie d'ouverture
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes
9 h 30 – 19 h	Compétitions

### SAMEDI 8 JUILLET – PLACE BELL

Heure	Activité
8 h – 18 h	Compétitions
8 h – 18 h	Entraînement pour les équipes

## DIMANCHE 9 JUILLET

Heure	Activité
8 h – 17 h	Compétitions (Place Bell)
8 h – 16 h	Entraînement pour les équipes (Place Bell)
19 h – Minuit	Banquet de remise des prix de Karaté Canada (Sheraton Laval, Laval 1-2-3)

## ANNEXE 4 – TABLEAU D’ADMISSIBILITÉ DES COMPÉTITEURS EN FONCTION DE L’ÂGE

MATRICE D’ÉLIGIBILITÉ DE COMPÉTITEUR.E.S EN FONCTION DE L’ÂGE  
CHAMPIONNATS NATIONAUX 2023

	U14*	CADET	JUNIOR	U21	SENIOR**
	Date de naissance entre	Date de naissance entre	Date de naissance entre	Date de naissance entre	Date de naissance
Kata	26 août 2009 7 juillet 2011	26 août 2007 25 août 2009	26 août 2005 25 août 2007	26 août 2002 25 août juillet 2005	Avant ou le 7 juillet 2007
Kumite	26 août 2009 7 juillet 2011	26 août 2007 25 août 2009	26 août 2005 25 août 2007	26 août 2002 25 août juillet 2005	Avant ou le 7 juillet 2005
Kata en équipe	N/A	Aug 26, 2005 Aug 25, 2009		26 août 2002 25 août juillet 2005	Avant ou le 7 juillet 2007
	U16		SENIOR		
Para	8 juillet 2007	et	7 juillet 2011	Avant ou le 24 octobre 2007	

07-Jul-23 Début des championnats nationaux KC 2023  
 25-Aug-23 Début anticipé des Pan Ams Jr 2023  
 24-Oct-23 Début anticipé des Mondiaux Sr 2023  
 01-May-24 Début anticipé des Pan Ams Sr 2024

\*Les athlètes devront obligatoirement avoir l’âge de 12 ans au minimum au début de la compétition

\*\*Les athlètes dans les catégories Senior devront obligatoirement avoir 16 ans au minimum en kata, et 18 ans au minimum en kumité, le 7 juillet 2023  
 (Révisé le 17 novembre 2022)



# ANNEXE 5 – EXIGENCES DE CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL 2023

Number of Coaches	Required Training/Certification												
1	Comp Dev Certified												
2	Comp Dev Certified	Comp Intro Trained											
3	Comp Dev Certified	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained										
4	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained									
5	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained								
6	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained							
7	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained						
8	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained					
9	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained				
10	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained		
11	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained
12	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	Comp Dev Trained	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	Comp Intro Certified	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained	Comp Intro Trained

Legend  
 CD = Competition Development  
 MSM = Multisport module  
 MED = Making Ethical Decision (module or evaluation)

\* All the required training/certification has to be completed before Nationals.  
 \*\* First time coaches can have an exemption as long as they do the Make Ethical Decision Training and/or online MED Evaluation + the Making Head Way online module. If you have, for example, 6 coaches and 2 of them are first timers, the new coaches will take the last 2 spots. See line below.

6	Comp Dev Certified	Comp Dev Certified	CD Karate Module + 6 MSM + MED	CD Karate Module + 3 MSM + MED	New Coach 1	New Coach 2
---	--------------------	--------------------	--------------------------------	--------------------------------	-------------	-------------

## ANNEXE 6 – BANQUET DE REMISE DES PRIX

Karaté Canada est honorée de tenir son banquet annuel de remise des prix le dimanche 9 juillet à l'hôtel **Sheraton Laval**.

Ne manquez pas la célébration annuelle de l'amitié et de l'excellence au sein du karaté canadien!

Les billets, au coût de 89 \$ par personne, comprennent un repas ainsi que l'accès au banquet de remise des prix et à la danse qui suivra immédiatement le banquet.

**LES BILLETS SONT EN VENTE JUSQU'AU 23 JUIN OU JUSQU'À ÉPUISEMENT, SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ.**

**Il revient aux OPTS d'acheter les billets de leur délégation par l'entremise de TicketTailor. Les bracelets seront remis aux OPTS lors de l'accréditation. Les amis et les membres de la famille peuvent également acheter des billets par l'entremise de TicketTailor.**

<https://buytickets.at/karatecanada/929692>

**Notez que les billets sont transférables, mais non remboursables.**

Les gérants d'équipe des OPTS doivent signaler les allergies et intolérances alimentaires au gestionnaire des événements avant le 28 juin.

**IMPORTANT : LES ALLERGIES ET INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES NE SONT PAS DES MOTIFS DE RÉDUCTION DU PRIX DES BILLETS.**